



Doit des enfants du vivant d'un parent

Par **L A**, le **20/06/2013 à 14:28**

bonjourrrrrMa mère est partie vivre en maison de retraite elle possède une maison avec du mobilier et de l'électroménager.rnNous sommes 3 enfants dont 1 qui est fâché avec nous tous cela fait des mois que cet enfant à abandonné sa mère qui est atteinte de démencernAujourd'hui il réclame une clé de la maison ainsi que de voir les comptes en banquernA t-il tous ces droits alors que notre mère est toujours vivante ?rnAvons nous le droit de vendre des affaires personnelles(vide grenier) de notre mère afin d'avoir plus d'argent pour payer la maison de retraite?

Par **amajuris**, le **20/06/2013 à 14:46**

bjr,rnsi votre mère est atteint de démence, vous devez la placer sous tutelle.rnainsi un tuteur sera désigné ainsi qu'un juge des tutelles dont vous devrez avoir l'autorisation de vendre les affaires de votre mère.rnvous n'avez aucune obligation de donner une clé à votre frère.rnje vous conseille de faire un inventaire avec un huissier.rncdtrncdt